L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

La nouvelle réglementation de la circulation des véhicules

Par Ordonnances des 7 et 22 Décembre 1943, les Autorités d'Occupation ont rappelé à nouveau que les véhicules automobiles ne devaient être employés que pour des besoins d'ordre public ou de nécessité vitale et seulement lorsqu'il est impossible d'employer un autre moyen de transport public.

Elles ont en outre, pour les arrondissements de Lille, Douai, Valenciennes et Avesnes, interdit la circulation :

1° des véhicules utilitaires (camions, camionnettes, autobus, ambulances et fourgons sanitaires, taxis) durant la nuit.

2° des voitures de tourisme, des motocyclettes et vélomoteurs, le samedi après-midi, à partir de 14 h., le dimanche, les jours fériés et la nuit.

Pour la période du 1er Janvier au 1er Avril 1944, les heures de nuit ont été fixées de 20 h. à 6 h. du matin.

Il est interdit :

aux camions, camionnettes, autobus, ambulances et fourgons sanitaires, taxis, de circuler de 20 h. à 6 h. du matin.

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas lorsqu'il s'agit de porter les premiers secours en cas d'accident, en cas de dérangement dans l'exploitation ou de catastrophe à condition que le motif du voyage et le parcours à faire soient inscrits sur le carnet de bord.

D'autre part, des permis spéciaux de circulation pendant la nuit pourront être accordés, mais à titre tout à fait exceptionnel, par les Autorités d'Occupation.

En ce qui concerne l'arrondissement de Lille, les demandes motivées mentionnant le n° minéralogique du véhicule, le n° et la validité du permis, les noms et adresses du propriétaire et de l'utilisateur, devront être adressées à M. le Chef de la Kreis et Standortkommandantur, Groupe Administration - Circulation, 163 Boulevard de la Liberté, Lille.

Pour les voitures de tourisme, motocyclettes, vélomoteurs, bicyclettes à moteur auxiliaire, la circulation est interdite : les jours ouvrables, de 20 h. à 6 h. ; le samedi à partir de 14 h. ; le dimanche et les jours fériés toute la journée.

La mention « valable le dimanche la nuit » portée jusqu'à ce jour sur certaines autorisations de circuler, après accord des Autorités d'Occupation, est désormais sans valeur.

Toutefois, l'interdiction ne s'applique pas aux médecins, vétérinaires et sages-femmes, dans l'exercice de leur profession, ni lorsqu'il s'agit de porter les premiers secours en cas d'accident, en cas de dérangement dans l'exploitation et de catastrophes, à condition que le motif du voyage et le parcours à faire soient inscrits sur le carnet de bord.

Le nouveau permis spécial autorisant la circulation le dimanche et la nuit, ne sera accordé par les Autorités d'Occupation qu'à titre tout à fait exceptionnel.

En ce qui concerne l'arrondissement de Lille, les demandes motivées mentionnant le n° minéralogique du véhicule, le n° et la validité du permis, les noms et adresse du propriétaire et de l'utilisateur devront être adressées à M. le Chef de la Kreis et Standortkommandantur Groupe Administration - Circulation, 163, Bd de la Liberté, Lille.

Le Service des permis de circulation automobile de la Préfecture (2e Division ? 3e Bureau) se tient à la disposition des intéressés pour tous renseignements complémentaires.

LOTERIE NATIONALE
tirage tous les Jeudis
C25

Aux enfants des travailleurs en Allemagne

M. Fernand Carles, Préfet Régional, Darrouy, Préfet délégué, Paul Dehove, Maire de Lille ont présidé samedi au Théâtre Sébastopol de Lille, une matinée récréative donnée par la délégation régionale du Commissariat général d'Action Sociale pour les travailleurs Français en Allemagne. A cette fête assistaient également : MM. Beauchêne, chargé de mission du Service Social de Paris ; Baudry, Délégué régional ; Yesbaert, D.R.S. ; Honoré, Délégué départemental. A l'issue de la matinée une ample distribution de jouets, de bonbons et de gâteaux fut faite entre les 1.300 enfants présents. Des manifestations semblables se sont déroulées déjà à *Béthune*, *Avesnes* et *Roubaix*. Une prochaine fête est organisée à *Arras* pour le jeudi 20 janvier.

Un train mitraillé dans la région

Le train de Paris rentrant vendredi soir à 22 h. 40 à Boulogne avait été mitraillé vers Rue.

Le chauffeur Accary a été tué et le mécanicien blessé.

La liste des cheminots victimes de leur travail s'allonge...

RECENSEMENT DES JEUNES DE LA CLASSE 1944

La Préfecture Régionale communique :

« Tous les jeunes gens, sans distinction, nés entre le 1er janvier 1924 et le 31 décembre 1924, quelle que soit leur nationalité, résidant à la date du recensement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, devront se présenter à la Mairie de leur résidence, pour se faire recenser.

Ils devront être porteurs de leur carte d'identité, de leur carte d'alimentation, de leur certificat de travail, ou de toute pièce justifiant de leur emploi actuel et de leur identité.

Les opérations de recensement auront lieu **du 24 au 27 janvier inclus**, dans toutes les Communes.

Les jeunes gens ayant satisfait aux obligations du recensement, recevront un certificat dont ils devront **être constamment porteurs** et dont la présentation sera exigée en diverses circonstances, et en particulier lors de la visite médicale.

Les sanctions prévues par la Loi du 4-9-1942 (article 12) et par la Loi No 432 du 11 juin 1943, sont applicables aux jeunes gens qui ne se seront pas soumis, durant la période indiquée ci-dessus aux obligations du recensement.

Tous les jeunes gens recensés seront soumis à une visite médicale de sélection, dont les lieu et date seront indiqués ultérieurement.

DULSOJA
LE PLUS RICHE ALIMENT FRANÇAIS A BASE DE FARINE DE SOJA
LABORATOIRES DULFRANCE
Vente contingentée

Service du Travail Obligatoire

La Préfecture Régionale communique :

Un communiqué, paru dans la Presse Régionale du 23 décembre dernier, a porté à la connaissance des jeunes gens nés entre le 1er octobre 1919 et le 31 décembre 1922, **insoumis ou réfractaires**, qu'ils pouvaient régulariser leur situation en s'embauchant avant le 31 décembre 1943, dans les Entreprises ou Organismes ci-après : Mines de Houille, Usines de production de carburant de synthèse, Industries des Matériaux de construction, S.N.C.F., Usines Métallurgiques, etc...

Néanmoins, certains jeunes gens n'ont pu, pour des motifs divers, se mettre en règle pour la date prévue du 31 décembre 1943.

Afin de leur permettre de bénéficier des dispositions bienveillantes pouvant leur faciliter le retour à la vie normale, **les intéressés sont informés qu'ils peuvent encore faire régulariser leur situation** et accomplir leur service obligatoire en France (Nord, Pas-de-Calais), aussi près que possible de leur domicile, en s'adressant ou en se présentant aux Directeurs Départementaux de la Main-d'Œuvre :

à LILLE : 17, rue Mesurel ;
à ARRAS : Palais St-Vaast ;

qui leur donneront tous renseignements utiles en leur proposant une affectation, autant que possible en rapport avec leurs aptitudes professionnelles.

Un centre d'accueil pour les enfants de prisonniers à Lille

C'est dans l'ancienne propriété de Beaumont, rue de La Bassée, à Lille, que le S.N. va donner suite à cette intéressante initiative qui complète ainsi son action incessante de bienfaisance envers les enfants de prisonniers, lesquels bénéficient de bourses d'études ou d'apprentissage, de placements à la campagne lorsqu'ils sont déficients ou la maman hospitalisée.

Dans ce domaine, les largesses du S.N. se chiffrent à 33 millions en 1943, pour le département du Nord. Plus de 18.000 visites ont été faites aux mamans pour les conseiller.

Bref, le S.N. joue le véritable rôle de soutien de famille vis-à-vis des enfants de prisonniers.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Lundi 17 janvier 1944. — Soleil : Lever à 8 h. 40. Coucher à 17 h. 23.

Aujourd'hui: Saint-Antoine. — Demain : Sainte-Béatrice.

TOURCOING

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 16 au 17 janvier, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 17 h. 21 à 8 h. 40.

Une visite domiciliaire fait découvrir un stock de laine

Au cours d'une visite domiciliaire chez Mme Aline Degraeve, 21 ans, piqûrière, 66, place du Calvaire, la police a découvert 36.000 cartes de laine, 19 kilos de laine en écheveaux, 21 pull overs et trois machines à confectionner des cartes de laine.

La femme déclara que ces marchandises — qui ont été saisies — appartenaient à un sieur Romain Vandenbucke, 6, rue des Girondins. Les intéressés ont récolté un procès-verbal.

VOL D'UN SAC A MAIN

M. Dujardin, coiffeur, rue de Calais a signalé à la police le vol du sac à main de sa fille. Le sac contenait un portefeuille et divers objets valant en tout 1.500 fr. Le vol aurait été commis dans une école de la rue du Blanc-Seau.

ACCIDENT DE CIRCULATION

M. Jacques Verbrugghe, 19 ans, rue du Cymbale, 62, passait à bicyclette vers 14 h. 45, quand il fut renversé par une auto. Atteint dans le dos, le jeune homme a été admis à l'Hôpital civil après avoir été examiné par M. le docteur Dujardin.

CENTRAL CINE
AU GRÉ DU VENT
UN FILM GAI, SAIN, OPTIMISTE

Sociétés et Comités

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LA PRÉVOYANCE ». — Une visite médicale des stagiaires inscrits, aura lieu le Dimanche 6 Février, à 10 h., au bureau de la Société, Hôtel de Ville. Les personnes qui auraient l'intention de passer cette visite, peuvent s'inscrire chaque jour au bureau, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. Elles éviteront ainsi un retard de trois mois.

FUNÉRAILLES

Vous êtes prié d'assister aux CONVOI et SERVICE de

Monsieur J.-Baptiste Delavalle

CHEF DE POSTE EN RETRAITE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

décédé à Lille, le 15 Janvier 1944, dans sa 78me année, lesquels auront lieu le **mardi 18** dudit mois, à **onze heures**, en l'église St-Joseph, sa paroisse. Inhumation au cimetière du Sud. L'assemblée à la maison mortuaire, Bd Victor Hugo, 122, à 10 h. 45. La famille recevra les condoléances à l'issue de la cérémonie religieuse. De la part de : M. et Mme DELAVALLE-BAUCHE et leur Fils ses enfants, et de toute la Famille.

ETAT CIVIL

Naissances. — Daniel Gérard, rue de Mouveaux, 124 ; Michel Fauquenot, rue du Vélodrome 198 ; Chantal Sbettin, r. Faidherbe, 8 bis ; Daniel Honoré, rue de Brest, 16. Alain Hollavoet, rue de Leers, 6.

Publications. — Jean Bene, livreur, rue H Loridant, 41 et Andrée Deleu, chamareuse, dem. à Roubaix. — Maurice PETIT, employé, rue du Congo, 285, et Julia Fremaux, employée, demeurant à Leers.

Décès. — Patrick Dedryver, 6 ans r. du Commandant Driant ; Hermance Duquesne, 74 ans, Vve Albert Ducoulombier, r. des Trois-Pierres, 47 bis ; Monique Passé, 5 mois, r. Doct. Dupont, 32 ; Jean-Marie Coclet, 14 ans, r. du Roitelet, 61 ; Alice Matton, 67 ans, Vve Jules Polet Pol, r. Malsence prolongée, 400 ; Théophile Vaneuverbeke, 65 ans, monteur, r. Nationale, 198.

Publications. — Henri Desruelles chauffeur de chaudières et Angèle Tyeon, s. p., r. de Roncq, 252.

: Adèle Desmettre, 77 ans, s. p., célib., rue du Collacteur, 13. — René Van den Schrieck, 68 ans, industriel, rue Verte, 57. — Josette Golaswski, 8 mois, P.A.P. du Nord, rue J.J. Rousseau, 15. — Mathilde Delobel, 74 ans, s. p., Vve Etienne Maillard, rue Chanzy, 43. — Sidonie Couplieux, 86 ans, s. p., célibataire, rue d'Hexré, 3. — Marie Fache, 77 ans, s. p., ép. Gaston Merchez, dom. Mouvaux, décédé rue Yser, 232. — Honoré Duvinage, 76 ans, employé, rue d'Havré, 7. — Louis Hega, 76 ans, s. p., rue St-Blaise, 3.

HALLUIN

Consultation des nourrissons. — Mardi 18 Janvier, consultation des nourrissons aux heures habituelles, rue Gustave Desmettre, par M. le Docteur Louf.

Bons de charbon — Lundi 17 Janvier, à la Mairie, distribution de bons de charbon aux familles ayant des enfants de 0 à 2 ans.

Etat Civil. — Publication : Roger Dhondt, cordonnier, 21 ans, 14, rue Michelet et Yvonne Valcke, retordeuse, 19 ans, 32, Cité Montebello.

RONCQ

Au Coin de Terre. — Mardi 18 Janvier, à 18 h., réunion des délégués, au local, rue du Docteur Galissot.

Service de Ravitaillement. — La distribution des bons de pétrole pour les mois de Décembre et Janvier aura lieu à la Mairie annexe, bureau N° 3, le lundi 17 Janvier, de 8 h. 30 à 11 h. 30 pour les familles inscrites.

BOUSBECQUE

Statistiques démographiques. — Il a été enregistré au cours de l'année 1943 : 9 mariages contre 20 en 1942 ; 38 naissances contre 40 ; 19 décès contre 36 et 5 transcriptions de décès contre 6.

Tournée du percepteur. — Le paiement des excédents de versement sur contribution nationale aura lieu lors de la tournée du percepteur, mardi 18, de 9 h. à 11 h. 30.

Consultation des nourrissons. — Elle aura lieu mercredi 19, salle du 1er étage de la Mairie, à 15 heures.

Assistance médicale gratuite. — Les bénéficiaires sont invités à passer à la Mairie à partir du 17 janvier avec leur carte verte 1943 pour l'échanger contre la nouvelle carte 1944.

LINSELLES

Colis des prisonniers. — Réception des étiquettes à la Maison des Œuvres : Mardi 18 janvier, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Le colis pèse environ 5 kilos. Les familles sont priées d'apporter de la ficelle, de la toile ou du papier d'emballage, et de respecter l'horaire de réception. Prix demandé : 80 francs.

MOUVAUX

Pour faire une belle omelette. — Au cours d'une perquisition effectuée chez Mme Dequeker, née Millescamps Suzanne, commerçante, 64 rue de Roubaix, à Mouvaux, 467 œufs ont été découverts par la police.

Mme Dequeker déclara avoir acheté cette marchandise au prix de 9 frs, à un inconnu, pour les besoins de sa famille. Néanmoins, les œufs saisis ont été déposés au grossiste pour le ravitaillement et un procès-verbal pour trafic illicite de marchandises contingentées et infraction aux lois du ravitaillement, a été dressé à la charge de Mme Dequeker.

Bougies. — Distribution des bons de bougies, à la Mairie, pour les personnes inscrites, le 17 janvier, de 9 h. à 11 h. 30. Se munir de la carte de charbon.

Comité d'Entr'aide. — La commission du Comité d'Entr'aide se réunira à la Mairie, salle du rez-de-chaussée, le mardi 18 janvier, à 19 h.

Colis du prisonnier. — Les familles en retard d'étiquettes d'envoi de colis peuvent se présenter à la permanence à la Mairie, rez-de-chaussée, le mardi de chaque semaine, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 heures.

ROUBAIX

UN BÉCANIER ET SES COMPLICES SOUS LES VERROUS

Ces jours derniers, à 11 h., les inspecteurs de sûreté Porter et Delmotte arrêtaient Albert Favorelle, 20 ans, mécanicien, 49, rue Galliéni à Mouvaux, alors qu'il sortait de la mairie de Roubaix avec un vélo volé. Ce vélo avait été dérobé à M. J. Bonnel, courtier de la maison Charvet, rue de Milan, et fut restitué.

Le bécanier emmené à la sûreté, après un long interrogatoire, reconnut qu'il n'en était pas à son coup d'essai et avoua avoir commis sept vols semblables à la mairie de Roubaix, quatre à la grande porte de Tourcoing et deux rue de Tourcoing. Plusieurs de ces vélos et quatre paires de roues avaient été vendus à Paul Debruyckère, 16, rue de St-Omer à Tourcoing. Une perquisition effectuée à son domicile permit de retrouver un vélo (qui fut restitué à son propriétaire M. Dazbert, 24, rue de l'Epeule) et trois roues. D'autre part, Favorelle avait vendu les quatre bicyclettes volées à Tourcoing à Georges Cannic, 42 ans, demeurant 34, rue du Moulin à Roncq; trois cadres avaient été jetés et les roues revendues; enfin, un vélo avait été revendu à André Lanzerini, 19 ans, 57, rue Achille-Testelin. La machine en question fut retrouvée chez lui et saisie.

En fin de compte, Favorelle inculpé de vol, Debruyckère et Cannic inculpés de complicité et recel furent arrêtés tandis que Lanzarini qui sera inculpé également de recel était laissé en liberté provisoire.

TRAMWAYS DIMANCHE à 2 h 30, 5 h.15 et 8 h
Lundi 3 h. 30 et 8 h. Mardi soirée 8 h
TINO ROSSI dans
Mon Amour est près de toi

UN NOYÉ RETIRÉ DU CANAL

Samedi, à 15 h., on a retiré du canal au quai du Sartel, le cadavre de M. Gaston Fruit, 30 ans, aide magasinier, 319, rue de Lannoy. Le corps paraissait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau.

Après constatations par M. le docteur E. Delahousse, le corps fut déposé à la morgue.

— **Les créances de Thémis.** — Albert Ryser, 30 ans, demeurant à Déols (Indre), a été arrêté en vertu d'un extrait de jugement le condamnant à 6 mois de prison pour infraction à la loi sur le ravitaillement.

Il volait des bas. — Gaston Nilles, 33 ans, demeurant rue Lafayette, s'est fait pincer en flagrant délit de vol de quatre paires de bas au marché. Il a été écroué.

Aux voyageurs du tramway F

A dater du lundi 17 janvier 1944, les voyageurs dépassant le Pont du Lion d'Or auront priorité d'accès dans les voitures de la ligne F : Lille-Roubaix.

Un minimum de perception de deux sections sera appliqué, les jours ouvrables, à tous les voyageurs montant entre la Grand-Place de Lille et le Pont du Lion d'Or, dans les voitures assurant les départs ci-après de la Grand-Place :

12 h. 03, 12 h. 15, 12 h. 31 et de 17 h. 01 à 19 h. 02 inclus.

En outre, les voitures Lille-Roubaix assurant ces services n'arrêteront plus pour laisser descendre les voyageurs entre Lille et le Pont du Lion d'Or.

Sociétés et Comités

Jardins populaires. — Le comité informe les jardiniers que les instructions pour l'engrais seront données à la réunion des brigadiers du lundi 17 janvier.

ETAT CIVIL

Naissances. — Robert Coghe, avenue Gustave Delory ; Roger Darras, 24 boulevard de Metz ; Francis Grambier, 32 rue Daguesseau, cour Coligny 30, ; Claude Prouvost, 21, rue de Crouy, né à la Clinique Maternelle, 20, avenue Julien-Lagache ; Michel Picavet, 7, rue Charlemagne ; Véronique Vernier, 7, rue des Fabricants ; Francine Menager, 7, rue de la Chaussée ; Fernand Peeters, 29, rue Henri-Lefebvre, cour Leman, 5.

Publications. — Constant Nieudergang, négociant en cycles, 69 rue de l'Alma, et Lucie Degels, s.p., de Wattrelos ; Géry Catteau, bonnetier, 89 avenue Alfred Motte, et Agnès Lebigre, s.p., rue Edouard Vaillant, Square des Acacias 27 ; Julien Mervaille, s.p., 148 rue du Fontenoy, et Marie-Louise Galle, s.p., 16 boulevard Montesquieu, 'alère Vandenbnicke ferrailleur, 120 bis, rue d'Alger, et Irène Konopka, soigneuse, 155, rue de l'Ommelet, cour Pouillet, 21.

Décès. — Marie Nicolle, épouse Devailly, 28 ans, 18 rue d'Ath ; Ferdinand Stripe, 23 ans, 113 rue E. Moreau ; Adonia Risbourg, épouse Dedeuwaerder, 41 ans, 83 rue de l'Epeule, cour Blasin 3 ; Julie Boute, veuve Lassert, 70 ans, 121 rue Decrême ; Joseph Tissot, 79 ans, 13 rue Chanzy, 75 ans, 41 rue Voltaire ; Flavie Carette, veuve Masselis, 75 ans, 41 rue Voltaire ; Clovis Coupé, 54 ans, 56 François Moerynck, 66 ans, 101 rue Courbet à Croix.

Augustine Fromont, veuve Delcoigne, 85 ans, 101, rue de l'Union à Wattrelos ; Monique Dubart, 4 ans, 193, rue Pierre-de-Roubaix ; Victor Ilbergien, 55 ans, 346, rue Jules-Guesde ; Julie Levrau, veuve Mallait, 89 ans, 25, rue de Barbieux ; Désiré Clarisse, 56 ans, 21, rue des Vosges ; Marie Durieu, épouse Ponteville, 58 ans, 192, rue de Lannoy ; Henri Vandecave, 71 ans, 27, rue de la Vigne, cour Delattre, 13 ; Henri Vergin, 38 ans, 257, Grand'Rue.

WASQUEHAL

LA TRANSFORMATION DES BUREAUX DE LA MAIRIE

Les travaux de transformation des divers bureaux, de la mairie commencés depuis environ deux mois sont actuellement terminés. Le bureau de M. le Maire est transféré dans le couloir donnant sur la rue Michelet, de même que le bureau du secrétaire général de la mairie.

Le bureau de l'interprète et le service des réquisitions sont transférés et installés dans l'ancien bureau du secrétaire général, tandis que le service « comptabilité » qu'assure M. Lucien Lepers, est transféré dans l'ancien bureau du maire.

A cette occasion il est rappelé que les bureaux de la mairie ne sont ouverts au public que de 9 h. à midi et de 14 à 16 h. et sont fermés tous les lundi après-midi. D'autre part le bureau du secrétaire général de la mairie n'est ouvert que le matin de 9 h. à 10 h. pour permettre l'expédition des affaires courantes et c'est également entre ces mêmes heures que M. le Maire se tient à la disposition de ses administrés.

REPAS A EMPORTER POUR LES VIEILLARDS

Les inscriptions pour les repas à emporter accordés aux vieillards de 65 ans et plus démunis de ressources ou dont celles-ci sont très réduites pour s'assurer un ravitaillement suffisant seront reçues vendredi de 9 h. à midi au restaurant de la Filature du Nord, pour le Centre et de 14 à 17 h. à la salle annexe rue de Roubaix, pour le Capreau.

Les soupes populaires. — L'inscription des bénéficiaires pour la semaine du 24 au 29 janvier aura lieu à la salle des fêtes rue de Roubaix vendredi de 14 à 15 h. 30 pour le Capreau et à la Planche-au-Ries et samedi, de 8 h. 30 à 11 h. 30, salle des fêtes, rue Jean-Macé pour le Centre.

Le colis pour nos prisonniers. — Le 39e colis offert par le comité local d'assistance aux prisonniers sera confectionné et préparé, mercredi toute la journée à la salle des fêtes de la mairie pour le Centre et samedi toute la journée à la salle habituelle rue Carpeaux, pour le Capreau.

Le paiement des salaires des gardes éclusés gardes fort gardes cantonnements et du personnel occupé dans les cantonnements de l'armée d'occupation aura lieu jeudi 20 janvier, de 10 h. à midi, à la Recette municipale, 12, rue Ferrer.

LYS

Statistique de l'Etat civil. — Au cours de l'année 1943, le Service de l'Etat civil a enregistré 45 déclarations de naissances contre 46 l'année précédente ; 41 mariages ont été célébrés contre 45 en 1942 ; le nombre de décès a encore augmenté puisqu'il a été enregistré 78 décès et 21 transcriptions de décès de personnes de Lys décédées au dehors, contre respectivement 64 et 16 en 1942 ; en outre il y a eu 5 transcriptions de jugement de divorce.

Acte de probité. — Le jeune Jean Dolphens, demeurant 1 bis rue Gustave Dubied, a trouvé une feuille de pain qu'il s'est empressé de déposer à la Mairie. Nos félicitations.

LEERS

Arrestation et perquisition. — La police de Roubaix est descendue samedi à Leers pour opérer une perquisition au domicile de M. Jules Crommelinck, 41, rue Jules Ferry, inculpé dans une affaire de vol de bicyclette. Au cours de sa perquisition la police découvrit 40 kilos de levure qui ont été saisis et l'inculpé sur lequel pèse de lourdes charges concernant le vol susvisé a été déféré au Parquet.

MARCQ-EN-BARŒUL

Nourrissons. — La consultation des nourrissons aura lieu mardi 18 janvier, de 16 à 17 h. pour le quartier du Plouich, chez Moral, 125, rue Pasteur.

Paiement des gardes-voies ferrées et ouvrages d'art. — Mardi 18 janvier, à la mairie (Perception), de 9 à 11 h. et de 14 à 15 h. dans l'ordre habituel.

Etat Civil. — Naissances : Jean Stiévenard, rue de l'Egalité, 127 ; Bernard De Langhe, rue Pasteur 23 ; Roger Van de Woestyne, rue du Plouich, 40 ; Marguerite Levant, rue Nationale, 118.

Publications : Henri Claeys, veilleur de nuit, rue Saint-Joseph, 8 et Marie Descheemacker, même adresse ; Jules Hatron manœuvre, rue Meunier, 83 et Emma Vande Walle, même adresse ; Jean Maerten, receveur aux tramways, rue de la Paix, 40 et Madelaine Peetere, rue Louiset, 62 ; Jules Noiret, comptable, avenue de la Marne, 8 et Marie-Thérèse Haclin, employée à Lille ; Michel Delos industriel, avenue Foch, 1 et Marie Delecourt, rue Nationale, 113 ; Lucien Ladam, bûcheron à Orchies et Antonia Zanga, avenue des Tisserands, 14.

Décès : Boisleux Aimée, ép. Dusaussoy, 55 ans, rue du Dépôt, 60 ; Parmentier Théophile, 80 ans, 1, cour Neugebaur ; Théophile Bossu, 86 ans, rue du Midi, 1.

COMINES

Une fonctionnaire à l'honneur. — Nous apprenons que la médaille d'honneur communal en vermeil vient d'être décernée à M. Louis Hazebroucq, rue de la Gare, en récompense des 36 années de bons et loyaux services rendus à la Ville.

M. Louis Hazebroucq a rempli les lourdes et délicates fonctions de Receveur municipal.

Il était déjà titulaire de la médaille d'honneur communale en argent, de la croix du combattant et de la médaille d'honneur musicale.

Nous lui souhaitons une retraite bien gagnée et nous le prions d'agréer nos félicitations.

Cour d'Appel de Douai

LE BÉCANIER ROUBAISIEN

Le tisserand Félicien Diory, 20 ans, qui demeurait alors Grande-Rue, 229, à Roubaix, déroba un vélo qui avait été momentanément abandonné, devant le mur de façade de l'abattoir.

Il revendit la machine pour une somme de 1.000 fr. **La Cour a confirmé un jugement du tribunal de Lille le condamnant à 8 mois de prison.**

LE DIABLE ENLÈVE LES CORS

Tribunal correctionnel DE LILLE

Les manœuvres criminelles. — Pour manœuvres criminelles commises sur la dame Dhennin, femme Provoyeur, 26 ans, rue Jules-Guesde, cour Ghestem à **Roubaix** : 2 ans de prison et 6.000 fr. d'amende à Marie-Louise Masse, femme Lariston, 45 ans, cartomancienne, cour de Turin à **Orcis** ; 6 mois de prison à Marie-Thérèse Dhennin, pour complicité ; 4 mois à Stéphanie Duvillier, veuve Dhennin, 60 ans, rue Jules-Guesde à **Roubaix**.

Corruption de fonctionnaires. — Henri Desreumaux, 22 ans, garde auxiliaire, rue du Molinel à **Wasquehal** et Gustave Denestelle, 48 ans, rue Christophe-Colomb à **Wasquehal**, également garde auxiliaire, avaient accepté deux kilos 750 de beurre de la part de deux garde auxiliaire, avaient accepté deux sur le rationnement : 4 mois à Desreumaux ; 10 mois au second.

Après le cambriolage. — René Carette, menuisier, rue Duguay-Trouin à **Tourcoing**, avait participé à un cambriolage de l'usine Hervem et conservé de la laine en vue de la revendre. Pour vol, hausse illicite et création de commerce, il a été condamné à un an de prison.

L'abatage clandestin. — Raoul Vannesse, 29 ans, garçon boucher à **Wasquehal**, rue Lamartine, était poursuivi du chef d'abatage clandestin, création de commerce, achat et vente de viande. Il a été condamné à une amende de 15.000 fr. Dans la même affaire, Joseph Coeyman, 44 ans, emballeur, rue Lamartine à **Wasquehal**, a été condamné à 5.000 fr. d'amende.

Un trafiquant. — Pour trafic de faux points textiles : 2 mois de prison à Jean Vanguethem, 51 ans, rue Pierre-de-Roubaix à **Roubaix**.

Le lait mouillé. — Jean Brillon, laitier revendeur, domicilié à *Roubaix*, boulevard Beaurepaire, avait mouillé son lait dans la proportion de 15%. Le Tribunal l'a condamné à 1 mois d'emprisonnement, 15.000 fr. d'amende. Le jugement sera inséré dans trois quotidiens régionaux.

Violences. — Alphonse Morel, domicilié à *Lille*, a exercé des violences sur son fils parce que celui-ci avait laissé tomber son jeune frère. Par défaut, 8 mois d'emprisonnement à Morel.

Dénonciation calomnieuse. — Françoise Hallaert, rue Grimonprez à *Wattrelos*, avait envoyé une lettre anonyme à la police judiciaire au sujet de M. Beulque, qu'il accusait de se livrer au marché noir et de vol. Sur plainte de ce dernier, Hallaert a été condamné à 2 mois d'emprisonnement avec sursis et à 2.000 francs d'amende. Le jugement sera inséré dans trois quotidiens locaux.

Affaires diverses. — 2 mois avec sursis pour recel à Constant Huronocus, Boulevard Gambetta à *Roubaix* ; 3 mois par défaut à 2.000 fr. d'amende à René Becques, marinier, pour avoir détourné 1.000 kilos de charbon au préjudice de la Centrale Electrique de Comines ; 1 mois à Mireille Delporte, repasseuse à *Roubaix*, pour vol d'un sac à main ; 2 mois à Désiré Desrousseaux, de *Marquette*, pour vol de 3 volets.

— 1 mois et 60 fr. d'amende à Jules Van Belleghem, de *Roubaix*, pour rebellion et ivresse.

— 6 mois à Gérard Mahieu, de *Wervicq*, qui a enfreint un arrêté d'expulsion.

— 1 mois et 26.400 fr d'amende pour détention de tabac étranger à Franz Urbanke, domicilié à *Croix*.

— 1 mois à Robert Deveux, sujet belge, pour infraction à la police des étrangers et aux lois sur le ravitaillement.

Les Sports à Roubaix-Tourcoing

FOOTBALL

DEMANDES DE MATCHES

U.S. Vimy pour équipe 1B. Ecrire à M. Lancry André, rue Faidherbe, à Vimy, P.-da-C.).

FLEUR BLEUE

Par Claude VERMONNE

— 2 —

RÉSUMÉ DU TEXTE PARU

En Touraine. Deux hommes sur une route champêtre. Un capitaine et son ordonnance, le soldat Suzot. L'officier traine un peu la jambe, souvenir d'une blessure récente.

Ils vont loger dans un village, où, devant la mauvaise volonté du propriétaire, Suzot a dû réquisitionner une chambre.

L'ordonnance acquiesca de la tête.

« Et comment ! fit-il. Si vous aviez seulement compté sur l'obligeance des propriétaires, vous auriez certainement couché dehors mon capitaine ! Je l'avais bien compris à la façon dont on m'avait reçu ce matin ; mais, tout à l'heure, comme je me trouvais au village où j'avais été faire des commissions, j'ai entendu le vieux bonhomme — il est vieux comme Mathusalem, pour sûr ! — qui criait et tempêtait auprès du maire parce qu'on l'avait obligé à loger un officier !

Un pli barrait le front de l'officier.

« J'ignorais être à ce point indésirable ! murmura-t-il.

— Vous en faites pas pour ça, mon capitaine ! déclara Suzot d'un ton encourageant. Le principal c'est que vous ayez votre chambre, et pas trop loin. Si le propriétaire n'est pas content, tant pis pour lui.

— Evidemment. Mais il m'est désagréable d'être considéré en intrus...

Suzot hocha la tête.

« Le vieux bonhomme n'aime pas la compagnie, c'est certain ! Ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit de vous, mon capitaine. Paraît qu'il a fait tout son possible pour empêcher qu'on installât des baraquements dans les bois proches de sa propriété, sous prétexte que ça risquait de déranger le gibier... Je vous demande un peu ! »

Il haussa les épaules, puis enregistra d'un air satisfait comme s'il voyait là la revanche d'une injure personnelle :

« Mais il a eu beau faire, ça n'a rien changé, à preuve qu'on est là, les baraquements et nous... »

Pour parler mieux à son aise, il s'était arrêté et avait posé à terre la cantine de l'officier.

« J'ai même appris beaucoup de choses, sur la Mésangère, c'est le nom de la maison — par ici, ils l'appellent un château — remarqua-t-il d'un ton méprisant. Eh bien ! la Mésangère et ses habitants n'ont pas bonne réputation. D'abord, ils vivent comme des sauvages, sans jamais voir personne... et pour trouver plus avares, paraît qu'il faudrait aller loin ! »

Le jeune officier avait allumé une cigarette. Sans qu'il voulût l'avouer, il était fatigué, et cette pause lui faisait du bien.

« Vraiment, fit-il avec indifférence en suivant de l'œil la fumée bleue qui s'envolait vers le ciel.

— Oui... Et puis ce n'est pas tout. On raconte encore autre chose...

— Et que dit-on ? »

Suzot prit un air mystérieux.

« On dit qu'il y a un revenant à la Mésangère... »

Le jeune officier se mit à rire, découvrant des dents magnifiques.

« Sérieusement ?

— Tout ce qu'il y a de plus sérieusement, mon capitaine, affirma l'ordonnance.

— On y croit encore, à ces histoires-là ?

— Oui, on y croit encore ! Vous savez, mon capitaine, ils sont un peu en retard les gens d'ici, remarqua Suzot avec l'incurable dédain du citadin pour le villageois. D'après la tenancière du bureau de tabac, avec laquelle j'ai causé, il se passerait de drôles de choses, à la Mésangère.

— Quelles choses ? »

L'ordonnance eut un geste d'ignorance.

« Je ne sais pas trop... Soi-disant qu'on entendrait des bruits inexpliqués, et qu'on verrait des ombres la nuit. »

Le jeune officier haussa les épaules.

« Balivernes, que tout cela ! » déclara-t-il.

Suzot prit un air supérieur.

« Naturellement, appuya-t-il. Ce n'est pas à nous qu'il faut conter des histoires pareilles... Mais il y a aussi des gens pour dire qu'il ne s'agirait pas du tout de revenants, mais que ces bruits et ces ombres bizarres proviendraient tout simplement d'un trafic auquel se livrerait le vieil oiseau de la Mésangère... »

Il fit une pause, puis acheva avec un clin d'œil :

« D'un sens, ça expliquerait sa colère de voir dans sa propriété autour de lui, des personnes susceptibles de découvrir ce qu'il fait ! »

Le jeune officier jeta la cigarette qu'il fumait.

« Je ne crois à rien de semblable, dit-il d'une voix sèche. A quel trafic pourrait se livrer le châtelain de la Mésangère ? Je me le demande !

(A suivre).

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Michel Godin, Licencié en Droit, Avoué, 17, rue des Viviers, Valenciennes. — Communes de Fresnes-sur-Escaut, Condé et Crespin - **Propriété** à usage industriel ou commercial. **Maisons** d'habitation, **Terres** labourables, prairies **et bois, à vendre** par suite de saisie immobilière Adjudication Mercredi 23 février 1944, à 10 h. du matin, au Tribunal civil de Valenciennes. - Fresnes-sur-Escaut : 1 **Une propriété**, place de l'Eglise : bâtiments commerce de vins et spiritueux, 4 demeures. Propriété occupée par Mlle Fromont Propriétaire saisie. Mise à prix : 100.000 fr. 2. **Une maison** d'habitation, rue de Vicq, 20, M. à p. : 15.000 fr. - 3. **Un hect. soixante-cinq ares dix cent. de terre labourable**, lieudit « Les Petites Prairies » s. M. à p. : 10.000 fr. - 4. **Un hect. soixante-cinq ares soixante-treize centiares de bois**, lieudit : « La Neuville » s. M. à p. : 30.000 fr. - 5. **Vingt ares vingt cent. de bois**, lieudit : « Les Petites Prairies » s. M. à p. : 1.500 fr. - Crespin - 6. **Treize hect. quatre-vingt-seize ares cinquante-cinq cent. de terre labourable**, lieudit : « Le Bas Bois » M. à p. : 30.000 fr. - Commune de Condé-s.-Escaut - 7. **Huit hectares trente ares environ de prairie et marais**, sis au Grand Marais, lieudit « Les Audenardes » s. M. à p. : 25.000 fr. - 8. **Dix-neuf ares quatre-vingts cent. de terre labourable**, lieudit : « Derrière le Bois » s. M. à p. : 3.000 fr. - 9. **Sept hect. vingt-trois ares dix cent. de pâture**, lieudit : « Courbois » s. M. à p. : 50.000 fr. - 10. **Cinquante-huit ares soixante-seize cent. de pâture**, lieudit : « Courbois » s. M. à p. : 5.000 fr. - 11. **Trente-quatre ares soixante-cinq cent. de terre labourable**, lieudit « Les Petits Adamrivages » s. M. à p. : 1.000 fr. - 12. **Quarante-sept ares dix-sept cent. de terre en labour**, lieudit « Les Adamrivages » s. M. à p. : 4.000 fr. - Fresnes-sur-Escaut - 13. **Un immeuble**, rue Jean-Séguin. M. à P. Dix mille francs, ci 10.000 frs. — NOTA. - Enchères par Ministère d'Avoué. Tout amateur des immeubles sus-désignés devra solliciter de M. le Préfet du Nord l'autorisation d'acquérir. Les demandes devront être faites d'urgence sur des formules spéciales mises à la disposition des amateurs en l'Etude de Me Michel Godin, Avoué à Valenciennes, 17, rue des Viviers. 36649

Etudes de Me Chrétien, Notaire à Vimy, et de Me Dubois, Avoué à Arras, 40, Bd Carnot - Commune de Vimy - **A vendre** sur licitation. Le lundi 28 février 1944, à 14 h. (heure légale), en l'Etude et par le Ministère de Me Chrétien, Notaire à Vimy, il sera procédé à la vente sur licitation, par adjudication aux enchères publiques, de : Désignation : **Une maison** à usage d'habitation sise à Vimy, rue Victor-Hugo, comprenant trois pièces et véranda au rez-de-chaussée, grenier, ensemble 44 ares 66 cent. de terrain en dépendant, cadastrés section E, nos 331, 332 et 334, pour une contenance de 43 ares 90 cent., ci-dessous désigné en deux parties. La première comprenant 22 ares 33 cent. de terrain, tenant d'un côté à la rue sur une longueur de 14 m 18 cm de deux autres côtés à l'article suivant, de 4e côté à un sentier sur un front de 44 m. et à Hattier-Dilly. Et la deuxième comprenant : 22 ares 33 cent. de terrain, tenant d'un côté à la rue sur une longueur de 14 m. 18 cm., de deuxième côté à Alfred Ansart, de 3e côté à Vve Duquesne-Benoit et de 4e côté à un sentier, sur un front de 27 m. 80 et au 1er article ci-dessus désigné Sur la **mise à prix de quatre-vingt mille francs**, ci 80.000 fr Outre la mise à prix ci-dessus, les enchères seront reçues aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me Chrétien, Notaire à Vimy, et par lui déposé en son Etude où tout enchérisseur peut en prendre connaissance. Cette vente a lieu en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil d'Arras, le 24 novembre 1943, enregistré. Et aux requêtes, poursuites et diligences de : M. Potel Victor, cultivateur, demeurant à Vimy, rue de l'Egalité, époux de dame Dailly Marie-Louise, et consorts. Demandeurs ayant Me Dubois pour Avoué. Pour extrait (signé) : H. Dubois.- Enregistré à Arras.- Avis important : En exécution de la loi du 16 novembre 1940, les amateurs devront se munir au préalable de l'autorisation préfectorale; à cet effet, ils pourront s'adresser au moins quinze jours avant la vente en l'Etude de Me Chrétien, Notaire à Vimy. La présente insertion vaut comme insertion légale prévue par la loi et tient lieu de celle prescrite par le décret-loi du 29 novembre 1939, en exécution d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil d'Arras. En conséquence, dans le mois des présentes toute personne ou société visée au décret du 1er septembre 1939, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandée adressée au greffier du Tribunal civil d'Arras - Pour tous renseignements, s'adresser : 1° En l'Etude de Me Chrétien, Notaire à Vimy ; 2° Me Dubois Avoué poursuivant, 40, Bd Carnot, à Arras. 36640

Etude de Me Chiroussot, Notaire à Maubeuge (Nord). - Société Anonyme « **La Phénix** », capital 4.635.000 francs Siège social : Rousies (Nord) Registre du Commerce : Avesnes-s.-Helpe, n° 382. **Augmentation de capital** - 1. Suivant délibération en date du 30 septembre 1943, constatée par un procès-verbal dont une ampliation certifiée conforme est demeurée annexée à la minute du procès-verbal de la déclaration de souscription et de versement ci-après visé, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme « Le Phénix », dont le siège est à Rousies (Nord) a notamment décidé : 1° Que le capital de la société qui était de 2.317.500 francs, divisé en 1.800 actions de 75 francs chacune et de 14.550 actions de 150 francs chacune, serait augmenté de 2.317.500 francs et porté à 4.635.000 fr. par l'émission de 15.450 actions nouvelles de 150 francs chacune de valeur nominale, à souscrire en espèces qui seraient divisées au pair et seraient payables un quart soit 37 fr. 50, lors de la souscription, et les trois quarts du surplus aux époques et dans les proportions et conditions qui seraient fixées par le Conseil d'Administration, lesquelles actions porteraient jouissance du 1er janvier 1943, point de départ de l'exercice social et auraient droit à partir de cet exercice à la totalité des répartitions qui pourraient être attribuées aux actions anciennes, sous déduction d'une somme égale à l'intérêt prorata temporis, calculé à 5 % sur le montant du capital dont elles n'auraient pas été libérées et seraient entièrement assimilées aux actions anciennes lorsque leurs droits dans la répartition seraient devenus identiques. Tous pouvoirs ayant été donnés au Conseil d'Administration pour fixer la date de l'ouverture et de la clôture de la souscription, et pour choisir les organismes ou établissements où seraient reçues les souscriptions et versés les fonds ; 2° Et sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital social, modifié le premier paragraphe de l'article six des statuts sociaux de la manière suivante : Article six - Le capital social est fixé à 4.635.000 fr., divisé en 1.800 actions au capital nominal de 75 fr et 30.000 actions au capital nominal de 150 francs. II Suivant délibération du Conseil d'Administration de la société dans sa séance du 30 Septembre 1943 dont une ampliation du procès-verbal certifiée conforme et demeurée également annexée à la minute du procès-verbal de la déclaration de souscription et de versement ci-après visé, le Conseil, après avoir fixé la date d'ouverture de la clôture de la souscription, a désigné les organismes et établissements où seraient reçues les souscriptions et versés les fonds.

III. Conformément à la loi, une ampliation certifiée conforme de chacun des procès-verbaux de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire et du Conseil d'Administration de la Société, toutes deux précitées du 30 Septembre 1943 ont été déposées au Greffe du Tribunal d'Avesnes-sur-Helpe fonctionnant commercialement le 1er Octobre 1943.

La notice et le premier avis ont été publiés au Bulletin des Annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés financières dans le numéro 41 du 11 octobre 1943 et l'avis reproduit dans le numéro 42 du même journal du 18 Octobre 1943. Un avis identique a été inséré à une semaine d'intervalle dans le Journal le Réveil du Nord se publiant à Lille, numéros des 12 et 19 Octobre 1943.

Le tout préalablement à l'ouverture de la souscription.

IV. Aux termes d'une délibération prise en la forme authentique par le Conseil d'Administration de la Société suivant procès-verbal dressé par Me Chiroussot, notaire à Maubeuge, le 11 Décembre 1943, le Conseil a décidé que les 15.450 actions nouvelles de 150 frs chacune, représentant l'augmentation de capital de 2.317.500 francs décidée par l'Assemblée générale extraordinaire susénoncée, avaient été entièrement souscrites par 80 personnes physiques ou morales et qui avait été versé en espèces par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites, soit au total une somme de : 579.375 francs, qui avait été versée entre les mains de Me Chiroussot, notaire à Maubeuge, pour y rester déposée jusqu'au moment où l'augmentation de capital serait définitive, en même temps qu'étaient représentés au dit notaire les bulletins de souscription, le tout conformément à la loi.

Auquel acte est demeurée annexée la liste contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des souscripteurs, le nombre des actions souscrites et le montant des sommes versées par chacun d'eux, en même temps qu'y sont demeurées annexées aussi une ampliation certifiée conforme de chacune des délibérations précitées prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et par le Conseil d'Administration de la Société, toutes deux à la date du 30 Septembre 1943 et une expédition d'un acte reçu par Me Bodart, notaire à Maubeuge, le 29 Mai 1909 constatant le dépôt au rang de ses minutes des statuts de la société, annexés aud. acte de dépôt.

V. Enfin, suivant délibération en date du 30 Décembre 1943, dont une ampliation du procès-verbal certifiée conforme a été déposée au rang des minutes de Me Chiroussot, notaire à Maubeuge, le 31 Décembre 1943, l'Assemblée Générale Extraordinaire de tous les actionnaires anciens de la société et des Souscripteurs nouveaux a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le Conseil d'Administration aux termes du procès-verbal sus-énoncé, reçu en la forme authentique par Me Chiroussot, notaire à Maubeuge, le 11 Décembre 1943 — Constaté que l'augmentation du capital était définitivement réalisée et qu'en conséquence la modification apportée à l'article six des statuts par l'Assemblée Générale Extraordinaire précitée du 30 septembre 1943, sous la condition suspensive de cette réalisation, était devenue définitive. Six expéditions du procès-verbal dressé par Me Chiroussot notaire à Maubeuge, le 11 Décembre 1943, avec ses annexes la liste des souscripteurs, le nombre d'actions par eux souscrites et le montant de leurs versements, les ampliations des procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire du Conseil d'Administration toutes deux du 30 Septembre 1943 et de l'acte reçu par Me Bodart, le 29 Mai 1909 ainsi que les expéditions de l'acte de dépôt reçu par Me Chiroussot, le 31 Décembre 1943, ayant en annexe le procès-verb. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Décembre 1943, ont toutes été déposées en double exemplaire au Greffe du Tribunal d'Avesnes-sur-Helpe, fonctionnant commercialement le 12 Janvier 1944. — Pour extrait et mention : Chiroussot

Etude de Me Paul Carlin, Avoué près le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement d'Arras, demeurant à Arras, 12, rue St-Etienne. - D'un jugement d'homologation rendu par le Tribunal civil de l'arrondissement d'Arras, le 8 décembre 1943, sur la requête à fin d'homologation présentée par : Mme Marguerite-Hortense-Marie-Joseph Lombrez, commerçante, demeurant à Arras, rue Waquez-Glasson, n° 8. Ayant Me Paul Carlin pour Avoué. Il a été extrait ce qui suit : Le Tribunal, vu l'expédition de l'acte d'adoption du 12 novembre 1943, vu l'expédition de l'acte de notoriété du même jour vu les articles 360, 361 et 362 du Code civil, homologue ledit acte d'adoption passé devant Me Morot, Notaire à Arras, le 18 novembre 1943, et dit qu'il y a lieu à l'adoption ; dit que le nom de Lombrez sera conféré purement et simplement à l'adopté sans addition de son propre nom patronymique, conformément à l'article 350 du Code civil ; dit que le dispositif du présent jugement sera publié conformément à la loi, transcrit sur les registres de l'état civil du 12e arrondissement de la ville de Paris et mentionné en marge de l'acte de naissance de Pierre-Jean-Marie Bernard, le dit acte dressé le 10 juillet 1932, à la mairie dudit arrondissement. Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés. - Pour extrait (signé) : P. Carlin. 36641

CESSION - Deuxième avis - Millet Pierre, 22, r. des Foulons, Valenciennes, a vendu sa patente foraine Saucissons - Alimentation générale à Leduc Odette. B.O. du 1er janvier, n° 333. Oppositions dans les 20 jours chez Ledue, 8, place Hôpital Général, à Valenciennes. 19223

CESSION. - Premier avis - Par acte s.s.p., à Frelinghien, du 27-12-1943, enreg. à Armentières le 7-1-1944, folio 90, case 7, Mme Pierre Carton a cédé à Mme Pattyn, née Deuwilde Louise, le fonds de commerce de café exploité à Frelinghien, rue au Vent. Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu, dans les 20 jours de la deuxième publication.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE - Première insertion - Suivant acte sous seings privés en date à Roubaix du 4 janvier 1944, M. Honoré Jean-Baptiste céda à Mme Vogels Michel, née Crouvizier Marie, le fonds de commerce de débit de boissons qu'il exploite et fait valoir à Roubaix, 92, Bd d'Armentières. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues chez M. R. Braye, 34, rue des Fabricants, à Roubaix, dans les vingt jours du second avis. 19220

CESSION - Première insertion - Par acte s.s.p. en date à Roubaix du 1er janvier 1944, enregistré à Roubaix le 10-1-44, volume 93, f° 960, n° 3, aux droits de 900 fr., M. Robrechts Gaston, 73, rue St-Roch, à Roubaix, a vendu sa patente de comptabilité artisanale et C à une personne désignée dans l'acte. Oppositions, s'il y a lieu, 29, rue Léon-Marlot, à Roubaix.

Esclave de son ESTOMAC

Ne restez pas esclave de votre estomac, sinon la vie deviendra vite un calvaire. Si, en digérant, vous éprouvez des brûlures, lourdeurs, crampes, migraines, nausées, c'est qu'il y a bien souvent excès d'acidité. En supprimant la cause, vous supprimez les effets. Une petite dose de Magnésie Bismurée (poudre ou comprimés), après chaque repas, neutralisera rapidement cet excès nocif très souvent la cause de ces douloureuses manifestations et vous serez vite d'attaque. V. N° 1443 P. 6635

MAGNÉSIE BISMURÉE

VENTES

VILLE DE TOURCOING. 20 et 22, rue du Lac. Vente aux enchères publiques pour cause de départ : **Matériel de fabricant de pierre reconstituée**, le Jeudi 20 janvier 1944, à 14 heures ; Bétonnière av. moteur essence Bernard 2 CV - Compresseur Ingersoll type 14 avec moteur élect 5 CV - Boucharde et marteaux pneumatiques - Table vibrante - 2 treuils de grattecsel, câbles, mâts de levage, échelles à coulisse et autres, portique, fec. bastings, palans, cordages, chaînes et accessoires divers - Moteur à essence 5 CV - Cintreuse - Environ 1.500 kgs pierre broyée - Volet de garage, etc. 36634

VENTES ACHATS LOCATIONS

Maisons libres Le Sart, 140.000 ; Lille, p comm. 85.000; Lille, 10 p., 175.000

Ets R.I.C.I.N 52 rue Faidherbe, Lille

Charente - Belle aff pté s ligne Bx-Paris, 22 ha Mais 5 p. et 8 p. bons bât av mat. et anim. 325.000 Dubois, 7, r. L. Desbrandes, Angoulême T. 382

Pour VENDRE ou ACHETER un FONDS DE COMMERCE, un TERRAIN, une PROPRIÉTÉ **LA GARANTIE** 3 bis, Parvis Saint-Maurice **LILLE**

Etude de Me Carré, Notaire à Wavrin.- Commune de Wavrin - **A vendre** par adjudication publique et volontaire, le lundi 28 février à 15 h., en la salle de cinéma Gruson, rue Achille-Pinteaux, 65, par le Ministère dudit Me Carré ; **Maison** à usage de commerce, sise à Wavrin, rue Achille-Pinteaux, 110. Libre à la vente. Pour l'autorisation préfectorale préalable, s'adresser à Me Carré, Notaire à Wavrin, trois semaines au moins avant l'adjudication. Voir les affiches. Pour tous renseignements, s'adresser en l'Etude. 36643

Chte - T* imm. et prop. rapp. et agrém - Methias, Hiersac (Chte). 11014

Industriel louerait, durée la guerre usine 300 m couvert, accès canal Ecr R.A.N.B. Réveil 19221

Etude de Me Lepreux, Huissier à St-Quentin. - **A vendre** à l'amiable région de St-Quentin : **30 hectares** dont 8 h 50 en pâture av ferme et maison moderne en bordure rivière. Gare Chasse et pêche Libre récolte 1944 S'adr pour tous rens à Me Lepreux. 36640

Adjudication publique ... mars 1944 14 h 30 ... de Requignies (Nd) ferme Demenes e Rocq Requignies ; maison d'habitation bâtiments de ferme avec 8 hectares environ pâtures et terres et possibilité de location autres terres et pâtures dépendant de l'exploitation S'adresser d'urgence à Me CHIROUSSOT notaire à Maubeuge pour renseignements et demandes d'autorisation [illegible]

CESSIONS

Pas-de-porte tous comm. Rbx. agencé p. commerce de dames. App. 6 p. 100.000 Ecr P.L.C.F. 17607

Cherche petit café. Indiquer prix et vente prouvée. Lille ou envir. Ag s'abstenir. Ecrire S.A.W Z. au Réveil. 20690

Je cède mon CAFÉ d'angle rue pass. Lille 600 p. j pet. loy. Px : 90.000. **Activité Commerciale**, 7, pl. Jacquart, LILLE.

Boucheries Charcut., 500 inscr., céd. 300.000 ; 830 insc, 500.000, etc...

Ets R.I.C.I.N 52 rue Faidherbe. Lille.

OFFRES D'EMPLOIS

Piqueuses à domicile p' chemises demandées, 38 rue de Lannoy FIVES - Visa 3921-15 IR 7 30877

Ayant institutrice et cuisinière, je cherche : **femme de chambre**, sérieuse, ordonnée, même débutante, aimant petits travaux jardin et basse-cour Très bonne nourriture, indiquer références et prétentions. R. WATINE « Les Marronniers » BONNEVILLE par CANAPLES (Somme). Visa 4012-15-1 R.7. 25 830

On demande une **bonne** 19 ans minimum sachant faire un peu de cuisine Pharmacie Chenu, Méricourt-sous-Lens Visa 4011-15-1 R 7. 25.831

On demande pour **Lille** un **jardinier** 4 branches Ecrire N.A.Y.Z. Réveil Visa 2991-15-1 R 7. 25 828

Servante, J.F. sérieuse pour serv. 8 personnes pas de lessive. tr. b nourrie, est demandée. Tersart, 13, rue du Bois, Roubaix Visa N° 4 024-15-1 R.7.

Chauffeurs t catég demandés Nord et P.-de-C Renseign. S'adr. Ecole Professionnelle d'Armentières. Visa 3.990-15-1 R 7

Bonne non couchée, 18 à 20 ans, est demandée S'adresser 47, rue du Cantaleux, DOUAI Visa N° 4013-15-1 R 7. 3.700

Bonne 18-21 ans, préférence Polonaise, demandée Café Liévin. Bons gages, nourrie, logée. - S'adresser Persin 30, rue Fénelon, LIEVIN. 3.722

On demande **jeune bonne** (pas de lessive), 8, rue Gounod, LILLE. — Visa n° 4040-15-1 R.7. 25.129

DIVERS

DU BOIS HUMIDE, NON MERCI, JE PRÉFÈRE UN PAQUET DE BLAKETTES.

Machines à tricoter

ACCESSOIRES PIÈCES détachées - AIGUILLES pour toutes marques. J. DE POERCK 14, Bd de la Liberté LILLE - Téléphone 717-33

Graines Potagères

34 variétés assorties 75 frs, par poste 80 frs Maison V. MAIRIE 150, rue de Paris, LILLE

PERDUS ET TROUVÉS

Perdu en décembre, à Douai, Sin, Cuincy ou Lille, chapelet marbre vert, croix argent gravée 1919 Forte récomp. - Allard, 30, r. Université, Douai

Perdu chien mouton au nom « Coquette » Rapp. Réc. - Latour, rue Paul-Bert, 207, Hénin-Liétard.

MARIAGES

Dile 24 a., épous. ouvrier sérieux. - « LE FOYER », 124, rue Nationale, Lille.

DETTES

DENAIN. - M. François Cauchois, actuellement en captivité en Allemagne, ne reconnaîtra plus les dettes de sa femme, née Yvonne Marain. 9721

M. Edgard Chantry, rue d'Artois, à Liévin, ne reconnaît plus les dettes de sa femme, née Denise Gavory, 54, rue Saint-Pierre, Lens. 2717

A - B - C - D

Imprimerie du « Réveil du Nord » 196 rue de Paris LILLE Le Gérant : Emile GEST.